

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Commune de POLLIAT
<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de Modification)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de Modification)

## 2. Coordonnées

<b>2.1 Identification de la personne publique responsable</b>	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire de POLLIAT
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de POLLIAT 209 Place de la Mairie – BP 40019 01310 POLLIAT <a href="mailto:accueil.polliat@ca3b.fr">accueil.polliat@ca3b.fr</a> 04 74 30 40 21
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

## 3. Caractéristiques générales de votre projet

<b>3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?</b>		
Oui	Non	La commune de Polliat est intégrée dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Bourg Bresse Revermont révisé et approuvé le 14 décembre 2016 par le Comité syndical. Il est opposable depuis le 8 mars 2017.
<b>3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?</b>		

Oui	Non	<p>Oui, le PLU de Polliat est applicable depuis le 21 février 2008.</p> <p>Depuis 2010, il a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>révision simplifiée</b>, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2010.</li> <li>- Une <b>modification N°1</b> approuvée par délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2010.</li> <li>- Une <b>modification N°2</b> approuvée par délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2010.</li> <li>- Une <b>révision simplifiée N°2</b> en 2011 approuvée par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2014</li> <li>- Une <b>modification N°3</b> approuvée par délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2015</li> <li>- Une <b>modification n°4</b> approuvée par délibération du conseil municipal en date du 19 janvier 2017.</li> </ul> <p>La présente <b>modification N°5</b> du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de le mettre en cohérence avec l'avancement de la réflexion sur le secteur dit du « tènement Bouvard » Elle permet aussi de faire évoluer sur quelques points le règlement écrit pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'application du droit des sols. Enfin, sera supprimée une OAP « zone UB rue du ruisseau »</p> <p>Les différentes évolutions proposées sont détaillées dans le dossier de modification N°5 du PLU ci-joint (voir l'Additif au Rapport de Présentation) ainsi qu'au cadre 3.5 ci-dessous.</p>
-----	-----	--

### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 504 habitants (INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2 007 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<p>La procédure de modification N°5 permettra de mettre en cohérence le PLU avec l'avancement de la réflexion sur le secteur dit du « tènement Bouvard »</p> <p>La superficie du territoire concerné par la modification N°5 est de <b>2,07 ha</b>, dont environ 1 ha en zone UX et environ 1,05 ha en zone Ua (suppression de la zone de projet au titre de l'article L151-41 mise en œuvre sur le tènement Bouvard, reclassement des terrains en zone 1AU avec ouverture à l'urbanisation, création d'une OAP sur le site et évolutions réglementaires).</p>
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p><b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>Répartition actuelle des zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones d'habitat (Ua, Ub, UBa, Ux, etc.) : 147,1 ha (soit 7,3%)</li> <li>- Zone à urbaniser (1AUa, 1AUb, 2AU, etc.) : 29,1 ha (soit 1,4%)</li> <li>- Zones agricoles (A, As) : 1247,5 ha (soit 62,2%)</li> <li>- Zones naturelles (N, NI, Nd, etc.) : 583,3 ha (soit 29,1%)</li> </ul>

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Sans objet. Aucune modification n'est apportée au PADD.

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe à joindre** : arrêté prescrivant la procédure de modification



La commune de Polliat souhaite faire une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme de manière à le mettre en cohérence avec l'avancement de la réflexion sur le secteur dit du « tènement Bouvard » A travers cette modification, la commune souhaite ainsi :

- Procéder à la suppression de la zone de projet au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme mise en œuvre sur le tènement Bouvard,
- Reclasser les terrains de la zone de projet en zone 1AU. Autrement dit, la commune souhaite ouvrir à l'urbanisation cette zone de projet de manière à permettre une opération de logements et d'équipements,
- Créer une OAP sur cette zone 1AU de manière à permettre l'opération de logements et d'équipements et mieux l'encadrer,
- Modifier le périmètre de protection commercial dans la mesure où le bâtiment au Nord dans le périmètre de l'OAP est conservé. Celui-ci est actuellement soumis à la réglementation du périmètre de protection commercial, et dans le cadre de l'évolution du site la collectivité souhaite que la partie Nord du tènement Bouvard ne soit plus soumis à cette réglementation,
- Par ailleurs, la commune souhaite saisir l'opportunité de cette modification pour faire évoluer son règlement écrit,
- Enfin elle propose la suppression d'une OAP sur une zone Ub: Lors de la révision du PLU approuvée en 2008 a été mise en place une OAP sur des terrains situés en zone Ub rue du ruisseau. Celle-ci apparaît « non réalisable » et ne présentant pas vraiment d'intérêt sur le plan de l'organisation de l'urbanisation dans ce secteur.

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui	Non	Non
-----	-----	-----

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	Oui		Le dossier sera notifié aux Personnes Publiques Associées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	La modification fera l'objet d'une enquête publique pendant la durée d'un mois.

**3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...**

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont; =fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont; =fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		Non	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ( <u>SDAGE</u> ) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ( <u>SAGE</u> ) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	Oui		Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée, approuvé le 3 décembre 2015, s'impose à la commune.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



La commune de Polliat souhaite engager une procédure de modification de manière à mettre en cohérence son PLU avec l'avancement de la réflexion sur la zone de projet dite du « tènement Bouvard »

Le secteur concerné se situe au Sud du centre bourg (voir l'additif au rapport de présentation) d'une superficie de 2,07 hectares, et correspondant à la zone de projet du tènement Bouvard.

La modification doit permettre l'ouverture à l'urbanisation de cette zone de projet en reclassant les terrains en zone 1AU. Une OAP est prévue sur le secteur de manière à permettre une opération de logements et d'équipements et pour mieux l'encadrer. La modification prévoit également une évolution réglementaire.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?	Polliat est une commune 2 504 habitants, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B). La commune est caractérisée comme « Pôle local équipé » dans l'armature territoriale proposée par le SCoT de Bourg-Bresse Revermont.
--	--

#### 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/</a>	La tendance démographique est à l'augmentation : 2 296 habitants en 2006 et 2 504 en 2016 (INSEE), soit 208 habitants de plus en 10 ans et une variation annuelle moyenne de l'ordre de 0,9%.
---	---

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	L'OAP de la zone 1AU « Pré Vulin » devra permettre la création de 14 logements dans le secteur 2, 24 logements dans le secteur 3 et 10 logements dans le secteur 4. Le secteur 1 est un secteur à vocation d'équipements (maison de santé), aucun logement n'y est prévu. La densité minimale est de 24 logements/ha, ce qui permet alors la réalisation de 48 logements sur l'ensemble des 3 secteurs.
---	--

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	95 logements vacants recensés par l'INSEE en 2016, soit 8% du parc de logements.
--	--

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.
--	-------------

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	2,07 hectares en zone 1AU.
--	----------------------------

Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.
---	-------------

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?  
Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

#### 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
---	-------------

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.
--	-------------

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?	Sans objet.
--	-------------

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
• quel est leur taux d'occupation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Sans objet.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Non	La modification n'a pas vocation à réduire une zone agricole.
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	La modification n'a pas vocation à diminuer une zone agricole ou une zone naturelle et forestière.
Complétez si nécessaire			

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	La commune Polliat n'est pas concernée par la présence de milieux naturels remarquables inventoriés en site Natura 2000.
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	Oui		La commune de Polliat est concernée par une ZNIEFF de type I « Marais de Vial » (n°820030872) et « Ruisseau de l'Etre » (n°820030744).
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	



Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	Oui		Les zones humides sont aujourd'hui préservées par le SDAGE Rhône-Méditerranée. Inventaire départemental des zones humides de l'Ain.
---	-----	--	--

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
--	-----	-----	--

<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		Non	
---	--	-----	--

Complétez si nécessaire

Il est à noter que la modification n'a pas vocation à réduire une zone agricole ou naturelle et forestière.

#### 4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Le SCoT Bourg-Bresse Revermont actuel aborde et protège les continuités écologiques.
--	-----	--	--

<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	SRCE Rhône-Alpes adopté par délibération du Conseil régional en date du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2014.		
---	--	--	--

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
--	-----	-----	--

<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			Sans objet.
--	--	--	-------------

<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			Sans objet.
--	--	--	-------------

<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>			Sans objet
--	--	--	------------

<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>			Sans objet.
--	--	--	-------------

#### 4.6 Ressource en eau

**Captages**

Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?			Atlas des Paysages de l'Ain : Les Plaines de Bresse (CAUE de l'Ain).
Complétez si nécessaire :			

4.6 Ressource en eau			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		Le service de l'eau potable est assuré par le SIE Veyle – Reyssouze – Vieux Junc qui regroupe 22 communes dont Polliat dessert 39 828 habitants. Les captages sont actuellement répartis entre la commune de Saint Remy et celle de Polliat. Le RPQS 2019 fait apparaître que le pourcentage de mobilisation de la ressource est d'environ 70% pour les captages de Saint Remy et d'environ 45 % pour ceux de Polliat. La présente modification ne modifie pas les espaces constructibles à l'intérieur de l'espace du centre bourg qui est desservi par les réseaux d'eau potable et l'on peut constater que l'état de la mobilisation de la ressource en eau permettra d'absorber sans problème cette évolution de l'urbanisation sur Polliat au regard des presque 40 000 habitants aujourd'hui desservis.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/">http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/</a>	Oui		Les deux secteurs sont desservis par le réseau d'assainissement collectif. Le service d'assainissement collectif, qui était assuré en régie par la commune, relève, depuis le 1er janvier 2019 de la compétence de la communauté d'agglomération. Polliat dispose de deux stations d'épuration : une au Chef-lieu (dont dépendent les deux secteurs concernés par la présente modification) d'une capacité nominale de 1800 équivalents-habitants et une plus petite au lieu-dit Vila (capacité nominale 250 équivalents-habitants). Pour la station du chef-lieu les chiffres 2017 font apparaître une charge maximale en entrée de 1150 équivalent-habitants et donc une marge de manœuvre pour le développement urbain.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	Oui		Sans objet
Complétez si nécessaire			



4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-">http://basol.developpement-</a>		Non	

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
<a href="http://durable.gouv.fr/recherche.php">durable.gouv.fr/recherche.php</a>			
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>	Oui		Le site BASIAS localisent 13 sites pollués sur la commune.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		Non	PPRI Veyle et affluents
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Non	PPRI Veyle et affluents
Nuisances ?		Non	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		Sans objet



Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	Sans objet
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	Sans objet
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	Sans objet
Complétez si nécessaire			



## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- **pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;**
- **pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)**

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Maire prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Oui Dossier de modification N°5 du PLU
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	Oui PADD

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 04/09/2019 Lieu : POLLIAT	<p>Monsieur le Maire Bernard BIENVENU</p>  
-------------------------------------	--

## ANNEXE 1

## Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie de POLLIAT 209 Place de la Mairie – BP 40019 01310 POLLIAT <a href="mailto:accueil.polliat@ca3b.fr">accueil.polliat@ca3b.fr</a> 04 74 30 40 21